

Mouthiers sur Boëme Vivre à Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 2 septembre.....	p 2
Marché de l'électricité.....	p 3
Rapport 2004 sur l'assainissement.....	p 3
Les feuilles mortes.....	p 3
Révision simplifiée du Plan d'Occupation du Sol.....	p4
Conteneurs poubelles réservés.....	p4
Accueil des nouveaux habitants.....	p4
Diététique et raisin.....	p4
Centre de loisirs.....	p 5
Chauves souris.....	p 5
Don du sang.....	p 6
FNACA.....	p 6
Tennis.....	p 6
École de foot.....	p 6
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Randonnées.....	p7
Etat Civil.....	p8
Agenda octobre.....	p 8
Pharmacies de garde.....	p 8

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 248
octobre
2005



Rase campagne pour le TGV, raser la gare pour la SNCF, est-ce vraiment la bonne voie ? (Photo Alain PORTE)

NOUVEAU REVIREMENT DE SITUATION POUR L'IMMEUBLE DE LA GARE

Depuis notre première intervention en décembre 2000 pour signifier notre volonté d'acquisition de l'immeuble, nous ne comptons plus les courriers ou les entretiens téléphoniques avec les divers services de la SNCF.

Trois dates importantes sont à retenir :

- 28 JUIN 2004 : courrier de M. AFOUMADO, chef de l'agence immobilière régionale SNCF nous signifiant leur accord pour la cession après avoir obtenu avis favorable des différents services techniques,

- 15 NOVEMBRE 2004 : courrier de M. L'HOSTIS, chef de l'agence immobilière régionale SNCF précisant que dans le cadre d'un renforcement d'une politique de prévention des risques ferroviaires, ils n'envisagent plus de céder l'immeuble,

- 14 JUIN 2005 : entretien téléphonique avec M. BARBE, direction nationale de l'immobilier nous indiquant qu'au cours d'une réunion, il était envisagé la mise à disposition de l'immeuble et qu'une convention serait établie,

- 16 SEPTEMBRE 2005 : courrier de M. ROCHE, responsable du département gérance immobilière à PARIS précisant la volonté de démolition de l'immeuble.

Que s'est-il passé entre le 28 juin 2004 et le 15 novembre 2004 pour justifier le revirement de situation, l'histoire ne le dit pas !!!

Que s'est-il passé entre le 14 juin 2005 et le 16 septembre 2005 pour justifier ce nouveau changement de décision, l'histoire ne le dit pas davantage !!!

Nous savons que vous êtes très attachés à cet immeuble, les signatures de la pétition, obtenues en grand nombre en sont la preuve.

Nous avons besoin de l'aide et de la participation de tous pour la sauvegarde de l'immeuble gare. Nous sommes intervenus auprès des élus (député, conseil régional, conseil général), auprès du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement ; nous avons également besoin du soutien de tous ceux qui ont à cœur l'aboutissement positif de ce dossier et nous vous tiendrons informés des actions envisagées en ce sens afin que vous puissiez vous y associer.

A bientôt pour le suivi de cette affaire

Le maire
Cécile FORGERON

Salle omnisports

Une seule réponse étant parvenue en mairie suite à l'appel à candidature lancée pour la conduite d'opération dans le cadre de la construction d'une salle de sports, le Conseil Municipal retient l'offre de la DDE pour un montant TTC de 17 275,01 €.

Épandage des boues de la station d'épuration

Suite à la consultation lancée par la commune pour l'organisation d'un plan d'épandage des boues de la station d'épuration actuelle, 3 organismes ont remis une offre :
Chambre d'Agriculture pour la somme de 2 942,16 € TTC
Eauméga pour la somme de 4 054,44 € TTC
Sesaer pour la somme de 4 186,00 € TTC

Le Conseil Municipal retient l'offre de la Chambre d'Agriculture

Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement

- à l'école de La Couronne pour un enfant en classe spécialisée : 366,60 €

- à l'école d'Angoulême pour un enfant sous surveillance médicale : 373 €

- au GIP Charente Solidarités (actions d'aides au logement en faveur des personnes défavorisées : 557 € sous réserve que cet organisme fournisse à la commune ses documents budgétaires

Rapport d'activité service public assainissement 2004

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2004 concernant le prix et la qualité du service. (voir page 3)

Rapport d'activité Communauté de Communes 2004

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2004 concernant le fonctionnement de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud.

Maintenance des chaufferies communales

Après consultation d'entreprises spécialisées en matière de maintenance des chaufferies gaz et bois de la Commune, le Conseil Municipal décide de conserver pour la période de chauffe à venir l'entreprise actuelle.

Modification des tarifs de ramassage scolaire

Le Conseil Municipal décide de porter les tarifs de ramassage scolaire à :

-9,51 euros par enfant pour le 1er enfant d'une famille

-7,27 euros par enfant pour le second enfant d'une même famille

-gratuité à compter du 3ème enfant d'une même famille

Intégration de la RD 509 dans le domaine communal

La loi du 9 décembre 2004 modifiant les articles L.131 et L.141-3 du Code de la voirie routière permet aux collectivités le classement et le déclassement des voies communales et départementales.

Il en va ainsi de la RD 509 que le Conseil Général souhaite rétrocéder à la Commune.

Le Conseil Municipal décide donc l'intégration de cette voie dans le domaine communal sans enquête de voirie préalable.

Étude acoustique de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal accepte le devis établi par ACOUSTEX pour l'étude de la correction acoustique interne de la salle des fêtes, soit 1 606,23 € TTC.

Fouilles archéologiques « chez les rois »

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, décide de demander à cette instance le remboursement des frais occasionnés par la mise en place d'une protection du site.

Arrêté municipal anti OGM

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture de la Charente a déféré l'arrêté municipal du 29 avril 2005 interdisant pour un an la culture et les essais en plein champ de variétés de plantes transgéniques, devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Le Conseil Municipal décide d'établir un mémoire en défense et autorise le Maire à représenter la Commune auprès du Tribunal.

Déréglementation du secteur de l'électricité et du gaz

- compte-tenu de la loi de février 2000 qui a fixé à 2007 l'ouverture totale du marché de l'électricité et du gaz pour l'ensemble des usagers ;
- compte-tenu que la loi française et la directive européenne prévoient que soit réalisé un point d'étape avant l'ouverture totale du marché sur les effets de la déréglementation du service public

Le Conseil Municipal demande que soit fait rapidement dans le département un bilan de la déréglementation du secteur de l'énergie. (voir ci contre).



Cérémonie souvenir d'août 1944
(Photo Alain PORTE)

POUR ÊTRE AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Pour faire ce point d'étape de la déréglementation du secteur de l'énergie, il convient d'observer les résultats obtenus après l'étape de juillet 2004. Celle-ci a ouvert à la possibilité pour les collectivités de traiter de leur approvisionnement en électricité avec d'autres opérateurs qu'EdF.

La prochaine étape, si elle doit avoir lieu, est prévue pour 2007 et pourrait conduire à une ouverture totale du marché des particuliers.

Les changements de tarifs mis en oeuvre par EDF dans cette perspective, illustrent ce que pourraient être les effets durables de la dérégulation.

	avant juillet 2005	après juillet 2005	Augmentation
Pour les collectivités locales			
Mise en service	14,02 €	40,89 €	291%
Contrôle visuel du compteur	0	30,83 €	
Intervention pour impayé	45,45 €	89,77 €	197%
intervention express	0	30,98 €	
Déplacement sans intervention	0	25,83 €	
Annulation de rendez-vous	0	14,71 €	
Pour tous les clients			
Branchement provisoire	74,15 €	211,67 €	285%
Heure de main d'œuvre	32,53 €	61,93 €	190%



LES FEUILLES MORTES SE RAMASSENT À LA PELLE...

... ET SE COMPOSTENT

L'automne et ses feuilles qui tombent... et pas seulement des feuilles d'impôt. S'en vient alors une étrange migration de ces tas de feuilles vers ... la déchèterie. Quel dommage de priver nos jardins de cet humus si nécessaire à l'alimentation du sol donc des plantes ! Quel gaspillage de ne pas pouvoir stocker dans ce sol l'eau nécessaire pour les périodes plus chaudes. Car le compost joue ce rôle, parfois méconnu, de garder caché, mais disponible l'eau de pluie cadeau du ciel. Pourtant la nature nous aide.

Certes avec lenteur, mais avec détermination, pour peu qu'on l'aide un peu. Alors premier conseil : passez la tondeuse sur ces feuilles mortes dispersées sur vos pelouses. Vous vous éviterez la corvée de l'épandage car les lombrics feront leur affaire de la digestion de ces petits morceaux de feuilles. Ensuite, si les volumes de feuilles vous paraissent importants, passez la tondeuse plusieurs fois ou lancez vous dans le compost en tas. Quatre m² au sol, soit un tas de deux mètres sur deux, feront dans quelques mois une ou deux brouettes de bon compost !

SERVICE ASSAINISSEMENT

L'article L 2224-5 du code général des collectivités locales impose l'examen par le conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Il existe en effet à Mouthiers, un réseau qui reçoit et traite les égouts des immeubles du bourg et de ses parties les plus proches.

Ailleurs les habitations doivent disposer d'un assainissement autonome.

Ce réseau collectif long de 11 km comporte également 3 postes de refoulement. L'ensemble des eaux usées est traité dans une lagune. Composée de trois bassins, celle-ci peut recevoir les effluents de 1 000 habitants. Après traitement le rejet s'effectue dans la Boëme.

Un seul bilan de la qualité de l'épuration a été réalisé en 2004 ; il faisait état d'un rejet conforme.

C'est la SAUR qui exploitait ce réseau en gérance depuis le 1er juillet 1993.

2004 était donc la douzième année de ce contrat.

454 abonnés ont bénéficié de ce service soit 2 de plus qu'en 2003.

Les volumes traités sont en diminution de 2 % à 53 280 m³.

La commune a perçu 58 041 euros de recettes dont 24 301 ont été reversés au gérant.

Le remboursement des emprunts concernant les investissements anciens s'est élevé à 5 913 euros, laissant un solde de dette égal à 12 510 euros en fin d'année.

Le prix du service facturé aux usagers comprend une part fixe (l'abonnement) et une part variable correspondant aux volumes d'eau consommés.

Ainsi, une famille utilisant 120 m³ d'eau a payé 157 euros toutes taxes comprises, soit une moyenne de 1,31 euros par m³.

En 2005, ces tarifs ont évolué de + 2,29 %

Sur les factures figurent également la contribution pour l'Agence de Bassin Adour Garonne, une taxe sur les consommations d'eau, et la TVA calculée sur l'ensemble.

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal
VENDREDI
4 NOVEMBRE
à 20 H 30

MODIFICATION ET RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Enquête publique relative à la modification et la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols. Par arrêté du 14 septembre 2005, le Maire de MOUTHIER-SUR-BOÈME a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification et de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols. A cet effet, Madame **Geneviève DELAGE**, domiciliée 16, rue Victor Hugo 16600-RUELLE, a été désignée comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie du **11 octobre au 9 novembre** aux jours et heures habituels d'ouverture de **8 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures à 18 heures.**

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les **mardi 11 octobre** de 9 heures à 12 heures, **mardi 25 octobre** de 14 heures à 17 heures et **mercredi 9 novembre** de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification et de révision simplifiée du P.O.S. pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante :

MAIRIE
8, place du champ de foire
16440
MOUTHIER/BOÈME

LES CONTENEURS SONT RÉSERVÉS AUX PROCHES HABITANTS

Nous rappelons une nouvelle fois que les conteneurs collectifs ne sont pas mis à disposition des habitants d'un village sont exclusivement destinés aux habitants des villages concernés et non pas aux habitants des villages alentours. Il en va de même pour les conteneurs de la salle polyvalente.

Ces conteneurs sont réservés aux seuls utilisateurs de la salle polyvalente. Il est très désagréable pour ces derniers de trouver des conteneurs déjà pleins alors qu'ils ont des déchets à y déposer.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS



DIÉTÉTIQUE ET RAISIN

Avec la rentrée, nous avons tendance à délaisser les fruits à noyau, au profit des fruits à pépins, et notamment le raisin. De belles grappes avec des grains plus ou moins gros, noirs, blancs, rosés, selon les variétés, nous font saliver. Le raisin est un des fruits les plus riches en sucres (17gr pour 100gr) principalement sous forme de fructose (7 à 11gr pour 100gr). Le raisin, comme tous les fruits, est source de vitamines, minéraux (notamment potassium, calcium et magnésium) et de fibres. A partir du raisin frais on obtient différents produits dont les caractéristiques sont bien particulières :

- Ecrasé, on obtient du jus raisin ; choisi sans sucre ajouté, il conserve une valeur nutritionnelle proche du raisin frais, sauf pour les fibres qui sont détruites.
- Séché au soleil ou au four, on obtiendra des raisins secs, dans lesquels on retrouve les composants du fruit frais 4 à 5 fois concentrés ; ainsi, les raisins secs représentent une bonne source de potassium, magnésium, de fibres, mais aussi de fer. Ils restent néanmoins relativement caloriques du fait d'une concentration en glucides (70gr pour 100gr).

- Par fermentation alcoolique, on obtiendra du vin. Les techniques de vinification (conservation ou non des rafles, pépins, durée de fermentation, ajout de substances biologiques...) diffèrent selon les types de vins (rouge, blanc, vin de paille, vin mousseux...). La présence de poly phénols (tanins) dans le vin rouge constitue des bénéfices sur le plan cardiovasculaire, à condition de ne pas dépasser 1 à 2 verres par jour. Pressé, associé à différents constituants (huile, cassonade...), le raisin est utilisé en cosmétologie : c'est la vinothérapie.

article communiqué par M^{me} DESROSIERS Diététicienne à Mouthiers

Le Centre de Loisirs à Mouthiers a rouvert depuis le mercredi 31 août.

L'accueil des enfants se fait de 7 heures 30 à 9 heures et de 16 heures 30 à 18 heures 30 à MOUTHIER.

L'équipe d'animation va proposer aux enfants de s'amuser autour du thème de la bande dessinée et cela jusqu'en décembre. Des sorties seront également au programme (théâtre, cinéma ...)

Pendant les vacances d'automne (24 au 28 octobre 2005), le centre de loisirs aura pour thème principal ... « HALLOWEEN » avec la mise en place d'une fête le vendredi 28 octobre au soir.

Petit moment convivial au centre de loisirs !!! l'équipe d'animation sera ravie de vous proposer, autour d'une table, d'un café, d'un jus d'orange, de petits gâteaux...

venez nous rejoindre tous les mercredis soirs, afin d'échanger dans une ambiance chaleureuse.

Renseignements au Centre Social : **05.45.67.84.38**



Nouvelle plaquette des activités du Centre Social intercommunal

Jérôme DEMOULIN

expose en octobre à la MJC



LES CHAUVES-SOURIS ET LA RAGE EN FRANCE

Ces mammifères utiles mais fragiles sont protégés en France et en Europe par la législation relative à la protection de la nature. Il est strictement interdit de les tuer, de les capturer, de les transporter, de les commercialiser.

Les chauves-souris peuvent être atteintes par la rage. La rage des chauves-souris est transmissible à l'homme.

La contamination peut se faire par morsure, griffure, léchage. Les traces de ces contacts sont minuscules et peuvent passer inaperçues. Avant de consulter un médecin, lavez soigneusement la plaie, rincez abondamment et appliquez un antiseptique, consultez rapidement un médecin.

La rage est une maladie mortelle si aucun traitement n'est entrepris rapidement.

En présence d'une chauve-souris blessée ou au comportement étrange, il faut se référer aux spécialistes. Tout cadavre de chauve-souris doit être signalé à un vétérinaire.

Si une chauve-souris égarée ou éblouie est prisonnière dans une pièce de votre habitation : ouvrez les fenêtres, éteignez la lumière, quittez la pièce et la chauve-souris retrouvera son chemin grâce à son sonar.

Pour en savoir plus : Direction générale de l'alimentation Mission communication et information 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél.01.49.55.80.71

www.sante.gov.fr/html/pointsur/zoonose/index

www.agriculture.gov.fr

www.environnement.gov.fr

www.pasteur.fr/recherche/rage/cenfr.html

www.afssa.fr

www.museum-bourges.net



Depuis des années, la MJC organise en relation avec le circuit de cinéma rural CRCATB, une séance mensuelle. L'information est donnée dans chaque bulletin municipal, des affiches et des tracts sont déposés chez les commerçants locaux. Mais depuis plusieurs années, malgré une programmation de qualité (il s'agit de films sortis à Angoulême présentés quelques mois plus tard), le public monastérien répond peu (10 à 15 personnes en moyenne). Les bénévoles actuels de la MJC souhaitent être soutenus pour l'organisation, sinon il n'y aura plus de séance mensuelle. Donc, si vous avez envie que le cinéma vive à Mouthiers, prenez contact avec la MJC (Alain LARRIVE)

MJC Jules Berry



D O N D U S A N G

La prochaine collecte de sang de Mouthiers aura lieu

MERCREDI 19 OCTOBRE de 17 à 20 H à la salle polyvalente

A cette occasion, l'Association des Dons d'organes (ADOT 16) viendra vous informer sur ses activités.

A . G . d e l a F N A C A

L'Assemblée Générale du Comité FNACA de MOUTHIERES aura lieu

SAMEDI 22 OCTOBRE 2005 à partir de 10 h 30 à la Mairie.

S O U T I E N A U X A I D A N T S F A M I L I A U X

Le Conseil Général de la Charente met en place un groupe de soutien aux aidants familiaux constitué entre autres professionnels,

d'un médecin gériatre, d'un psychologue, d'une diététicienne et d'autres spécialistes (Alzheimer, etc...).

Si vous êtes dans la situation d'aider un de vos proches et que vous avez besoin d'aide, adressez vous à la mairie.

T E N N I S

Samedi 10 septembre s'est tenue l'assemblée générale annuelle.

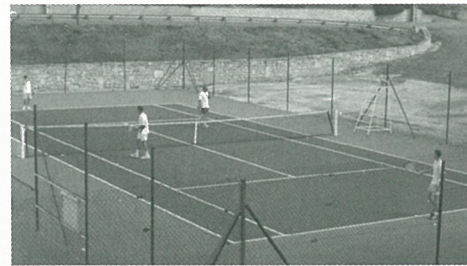
Le bilan de la saison passée est très satisfaisant (le document de l'AG à la disposition de tous au Club House).

La saison est conclue avec 92 licenciés dont 36 jeunes inscrits à l'école de tennis.

La demande est croissante pour participer aux championnats départementaux.

Les courts municipaux refaits à neuf ont été testés lors d'un après-midi de doubles mixtes : superbes et très agréables à jouer.

Actuellement, se déroule la coupe Yves Flur ; les personnes qui souhaitent participer doivent prendre contact avec Caroline D. au



05.45.67.78.12 ou 06.11.97.24.53.

Pour le championnat départemental d'hiver par équipe (4 simples et 1 double),

Séniors dames : responsable **Véronique T.** au 05.45.61.24.74

6 novembre ASNIERES/MOUTHIERES
13 novembre MOUTHIERES/L'ISLE D'ESPAGNAC
20 novembre ANGOULEME JS/MOUTHIERES
27 novembre JARNAC SP/MOUTHIERES
4 décembre MOUTHIERES/GENSAC LA PALLUE

Séniors messieurs : responsable **Alain Chagnaud** au 05.45.67.98.23

8 janvier MOUTHIERES/SAINT-MICHEL
15 janvier CHERVES-RIEUMONT/MOUTHIERES
22 janvier MOUTHIERES/CLAIX
5 février LA COURONNE 2/MOUTHIERES

É C O L E D E F O O T

La saison de foot est démarrée et pour tous les jeunes qui souhaitent nous rejoindre, les dirigeants et éducateurs vous accueillent pour les entraînements :

Débutants (98/99) et poussins (96/97) : de 15 h à 16 h 30 le mercredi

Benjamins (94/95) : de 17 h à 18 h 30 le mercredi

15 ans (90/91) : de 18 h à 20 h le lundi et le mercredi
Les personnes qui encadrent les jeunes :

Débutants : Christophe ROVERE - Martine TERRADE - Franck BOURCET- Jean-Michel LALANDE

Poussins : Sébastien ALLERON - Kévin ALLEMAND - Teddy

Benjamins : Ludovic ABIZANDA - Kélian MORELET

15 ans : Jérôme BAZIRE - Bruno GRELIER - Alain COMBEAUD

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact

Didier CHARRIER
05.45.67.84.97
06.88.11.52.57

R A N D O N N É E S P É D E S T R E S A V E C « S E N T I E R S D E B O È M E »

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERES Place du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
dim.9 oct	M.Mad et Dominique LECHAT 05.45.67.93.42	13 h 15	Edon	église	14 h	12
Dim.16 oct	Brigitte PELLET Ghislaine DRÉAN 05.45.67.18.11	13 h 30	Torsac	parking entrée bourg	14 h	10
sam.5 nov	Sentiers de Boème	8 h 30	entretien, balisage des sentiers	abri randonneurs		
Dim.6 nov	Gabriel et Monique SOURISSEAU 05.45.24.58.33	13 h 15	Curac	église	14 h	12



Le mercredi tous les 15 jours l'Association Sentiers de Boème pilote une balade sur la Commune de Mouthiers, soit à partir du bourg, soit à partir d'un village où l'on se rend en voiture. Le grand nombre de chemins et la grande diversité des paysages (vallées, collines, plateaux calcaires, bois ou

forêts, rivière, tourbières, ...) permettent beaucoup de balades variées. Leur durée de deux heures environ et leur rythme cool permettent à tous de suivre y compris aux parents avec petits-enfants.

Les rendez-vous : 14 H sur le champ de foire

**MERCREDI
5 et 19
OCTOBRE
2 NOVEMBRE**

S I T E I N T E R N E T I N T E R C O M M U N A L

Vous cherchez une activité pour vous et vos enfants ? Vous voulez en savoir plus sur votre commune et son patrimoine ? Être au courant de la dernière manifestation à venir ?

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site internet intercommunal :

w w w . c c - c h a r e n t e - b o e m e - c h a r r a u d . f r
Associations, pour faire figurer vos infos sur le site, contactez Christopher au 05.45.21.18.46 et par courriel à : **s i t e - c b c @ w a n a d o o . f r**

pour accéder au site Web consacré à Mouthiers :

www.mouthiers-sur-boeme.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

20 août : Léonie GARIN « logis de Bournet »

26 août : Rudy FAVREAU « chez les rois »

5 septembre : Margaux CHERRIER
70, rue de la Boème

9 septembre 2 Hugo SOULET « chez les rois »

MARIAGES

10 septembre Jérôme SCHAFFNER et Virginie THOMAS « les Érables »

24 septembre : Bernard LILAUD et Marisol MATHIEU « le Morineau »

1er octobre : Pascal LAFAYE et Marlène DOCTEUR
Place des Genévriers

DÉCÈS

28 août : Lucien CESSAT Foyer Résidence

7 septembre : Michel NOTTEBAR
2, les Basses Justices

15 septembre : Yvonne BARBEAU née GAUDIN
« Gersac »

SUR VOTRE AGENDA

OCTOBRE

8-9 : frairie des vendanges

15 : soirée contes à la MJC

16 : thé dansant à la salle polyvalente

17-18 : lire en fête à la bibliothèque municipale

19 : Collecte de sang à la salle polyvalente de 17 à 20 h

22 : Assemblée générale d FNACA salle polyvalente

28 : fête halloween salle polyvalente

NOVEMBRE

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H. Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain
bulletin

Il paraîtra début novembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 octobre. Rappelons que les annonces concerneront les activités prévues jusqu'au 15 décembre.



CREGHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Présence maternelle... pour la rentrée des tout petits



Alignement élémentaire... pour les plus grands



Lots à la bouche pour la soirée de l'Age de Faire

(Photos Alain PORTE)